

«L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.»

La Commune

Avril 2016 2,50 euros

Mensuel de l'organisation *La Commune - Pour un Parti des Travailleurs*
membre du courant international *Mouvement socialiste des travailleurs (IVe Internationale)*

n° 105

POUR LE RETRAIT TOTAL DU PROJET EL KHOMRI

« Temps forts » ? « Nuit Debout » ?

GRÈVE GÉNÉRALE JUSQU'AU RETRAIT TOTAL !

Public-privé ; jeunes-salariés
Tous ensemble, en même temps !

51e Congrès de la CGT : Confédération sous tension lire p. 5

Dossier - Projet de loi El Khomri (2) lire pp. 6 - 7

UE - Turquie : l'Accord de la honte lire p. 11

Cuba : Après la visite d'Obama lire pp. 12 - 13

Bloc-notes

L'actualité en quelques brèves

Des mots

« Bien sûr, il y a l'économie et le chômage, mais, l'essentiel, c'est la bataille culturelle et identitaire » ?

Marine Le Pen ? Patrick Buisson ? Nicolas Sarkozy ?

Non, c'est Manuel Valls qui fait le job ! C'est Manuel Valls le 4 avril 2016, en conclusion d'un colloque à Paris consacré à « L'islamisme et la récupération populiste en Europe » !!

« Les Français ne s'abaissent pas. Ils respectent la loi internationale bien sûr, mais les Français ne sont pas à la disposition des mœurs étranges de tel ou tel endroit ».

Le général De Gaulle ? Le général Beigeard ?

Jean-Luc Mélenchon, le 3 avril 2016, invité du Grand Jury RTL sur les hôtesses d'Air France qui refusent de porter le voile en Iran ...

Sans oublier bien sûr les « nègres africains qui étaient pour l'esclavage » de la ministre Laurence Rossignol, à propos des femmes portant le voile... alors qu'on croyait encore qu'il n'y avait que Jean-Marie Le Pen pour se lâcher comme cela !!

Et des chiffres

30 000 à 40 000 ménages

C'est le nombre de ménages qui risquent d'être expulsés de leur logement, le 1^{er} avril 2016, date qui met fin à cinq mois de trêve hivernale pour les expulsions locatives.

Selon la Fondation Abbé Pierre, en 2014, ce sont 11 604 ménages qui ont été expulsés manu militari, soit 15% de plus qu'en 2013, sans compter les 60 000 ménages qui l'ont fait « volontairement », suite à un commandement de quitter les lieux, aussi en hausse de presque 20% depuis 2012.

Dans quasiment toutes les procédures, ce sont des impayés de loyers qui ont déclenché l'action en justice (dont la moitié suite à une perte d'emploi ; pour le reste, le changement de situation familiale ou des problèmes de santé).

Voir et signer la pétition du Comité de Chômeurs Salariés d'Alfortville pour une loi interdisant les expulsions en p. 14.



12 jours

C'est le temps qu'un enfant comorien âgé de 8 ans a passé tout seul enfermé en « zone d'attente » près de l'aéroport de Roissy, du 21 mars au 1^{er} avril 2016 alors même que le droit international proscrit toute mesure de rétention de mineur non accompagné.

Le 1^{er} avril, le matin même de la décision du juge des libertés et de la détention du tribunal de Bobigny le concernant et le confiant à la garde de sa tante en Ile-de-France (sa mère ne pouvant subvenir à ses besoins aux Comores), l'enfant avait failli être expulsé aux Comores par la Police des Ais et des Frontières au mépris de la procédure en cours et n'avait dû son maintien en France qu'à l'intervention du commandant de bord qui avait refusé de l'embarquer.

4200 euros, 115 000 euros, 31 000 euros...

4200 euros : c'est le salaire mensuel que versait et verse encore la CGT à Thierry Lepaon, ex-secrétaire général de la Confédération dans l'attente de sa nomination à la tête de l'Agence nationale de



Thierry Lepaon

lutte contre l'illettrisme. Petit problème : cette présidence pour laquelle Thierry Lepaon est pressenti depuis avril 2015 est une fonction bénévole. C'est pourquoi Valls a annoncé le 13 avril 2016 la création d'une Agence de la langue française dont la présidence sera, elle, rémunérée, afin d'y parachuter Thierry Lepaon.

Depuis sa démission, Thierry Lepaon dont la venue est attendue pour l'ouverture du 51^e Congrès de la CGT, aura coûté : 115 000 euros en salaire (hors 13^e mois) + 31 000 euros de loyers jusqu'en février, soit près de 150 000 euros...

442 025 et 1 107 310 manifestants

C'est le nombre de manifestants (selon la CGT) pour les manifestations des 9 et le 31 mars 2016 contre la loi El Khomri. Ci-dessous le nombre de manifestants de quelques villes moyennes ou grandes (toujours selon la CGT) qui démontrent, s'il le fallait, que les appels à la grève sont indispensables pour mobiliser !

Albi : 1 500 ; 9 mars ; 10 000 (31 mars)
Avignon : 2 000 ; 10 000
Bordeaux : 15 000 ; 30 000
Brest : 5 000 ; 10 000
Clermont-Ferrand : 8 000 ; 20 000
Dijon : 2 400 ; 4 500
Grenoble : 15 000 ; 25 000
Lille : 7 500 ; 20 000
Limoges : 12 000 ; 15 000
Lyon : 15 000 ; 30 000
Marseille : 60 000 ; 120 000
Montpellier : 4 500 ; 12 000
Nancy : 5 000 ; 20 000
Nantes : 15 000 ; 30 000
Nice : 6 000 ; 10 000
Nîmes : 400 ; 10 000
Paris : 100 000 ; 160 000
Perpignan : 3 000 ; 15 000
Rennes : 5 000 ; 10 000
Saint Etienne : 4 000 ; 20 000
Toulouse : 20 000 ; 100 000
Valence : 2 000 ; 10 000

Isabelle Foucher,
15-04-2016

Editorial

La révolte

SOMMAIRE

Pages

• Bloc-notes.....	2
• Editorial.....	3
• Chronique d'une chute de régime..	4
• 51 ^e Congrès de la CGT.....	5
• Dossier du mois : "loi travail" (2)...	6
• Défense de la Sécurité sociale	9
• "Nuit debout".....	10
• UE-Turquie contre les réfugiés.....	11
• Cuba.....	12
• CCSA : Pétition.....	14
• Théorie.....	15

ABONNEMENT

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal, ville :

Onze numéros : 26 €

Abonnement de soutien : 40 € ou plus

Chèques à l'ordre de : **ADIDO**

A retourner avec le présent bulletin (ou copie) à :

ADIDO

8, rue de la Forêt Noire
34 080 MONTPELLIER

A lors que tout s'écroule autour de lui (explosion de la majorité parlementaire, abandon de la réforme constitutionnelle, hausse permanente du chômage, révolte contre la loi El Khomri), François Hollande estime que « *la France va mieux* »... Président des patrons et des riches, travaillant et conspirant depuis quatre ans à la restauration des taux de profits capitalistes, Hollande est haï par l'immense majorité de la population. Ainsi, il est selon toutes les études le président le plus impopulaire de toute l'histoire de la V^e République : il ne recueille que 14 % d'opinions favorables, 80 % des Français ne veulent pas qu'il soit candidat aux présidentielles de 2017, avis partagé par 66 % des « sympathisants de gauche ».

Hollande voulait être jugé à l'aune de la baisse du chômage, cette fameuse « *inversion de la courbe* » qu'il annonce depuis 2013. Or, de manière continue, le nombre de chômeurs n'a cessé de progresser. La dernière étude Dares-Pôle Emploi sur le chômage montre que le pays compte officiellement 6 494 100 chômeurs (toutes catégories confondues), en hausse de 234 500 en un an (+ 4 %), soit en moyenne 642 nouveaux chômeurs de plus par jour !

Dans cette situation catastrophique qui plonge des millions de travailleurs et leurs familles dans le chômage et la misère, la loi El Khomri est la mesure anti-ouvrière de trop. Après le pacte de responsabilité, le CICE, l'ANI, la réforme des retraites, l'augmentation de la TVA, la loi Macron, cette loi patronale qui offre le « droit de licencier en toute impunité » cristallise la révolte des masses et de la jeunesse. Hollande le sait parfaitement et tente de pousser l'avantage en prévenant les manifestants que la loi El Khomri « *ne sera pas retirée* ». Au mieux il pourra y avoir des « *corrections* » ici ou là !

Il s'agit évidemment de tenter de noyer l'hostilité contre la loi dans le bourbier du débat parlementaire et les négociations entre « partenaires sociaux » responsables. Après sept journées d'action sans lendemain (9, 17, 24, 31 mars, 5, 9, 14 avril), et une huitième annoncée pour le 28 avril, la question aujourd'hui est de savoir si le dispositif de division et de diversion du gouvernement, du Medef et, il faut bien le dire, des directions syndi-

cales, peut ou non l'emporter ? Peut-il « tenir » face à la détermination de millions et de millions qui en réclament à juste titre, le retrait définitif ?

Une chose est sûre : la stratégie des « temps forts » ponctués par de longs « temps morts » n'est absolument pas de nature à faire reculer le gouvernement. Les expériences pratiques de 2003 et de 2010, notamment, sont là pour nous le rappeler, crûment. La tactique des directions syndicales d'appeler à des « journées d'action sans lendemain » est une tactique qui s'oppose frontalement au TOUS ENSEMBLE et à la Grève Générale.

C'est de ce vide politique qu'est né le mouvement Nuit Debout, mouvement « spontané » qui tente de canaliser la jeunesse.

Nuit Debout, un mouvement en-dehors des partis ? Si une majorité de participants le pense, la réalité est tout autre. Julien Bayou, porte-parole national de EELV et conseiller régional d'Ile-de-France, y participe activement « *tous les soirs* », « *j'y vais en tant qu'individu* ». Ah bon ? En tant qu'« individu » aussi la présence de Léila Chaïbi qui fait partie du « *comité de pilotage initial* » ? Mon œil, Léila Chaïbi est tout sauf une inconnue. Née dans l'association Jeudi Noir (comme Bayou), Chaïbi est passée respectivement par AL, le NPA et le PG. Avec l'air de ne pas y toucher, elle vend la mèche : selon elle, Nuit Debout doit offrir « *un débouché politique, comme l'a été Podemos en Espagne après les Indignados.* »

Si le « *débouché* », c'est le modèle Podemos ou Syriza, alors il est plus facile de comprendre pourquoi Nuit Debout est, au mieux, une impasse. Les salariés et les jeunes cherchent une tout autre voie : la grève générale pour le retrait de la loi El Khomri, à l'appel commun CGT -FO -Solidaires -FSU.

Dans ce creuset, la question d'un parti Lutte de classes, basé sur les revendications vitales et les besoins immédiats de la population laborieuse et jeune, se pose à nouveau avec acuité.

Wladimir Susanj
16-04-2016

Chronique d'une chute de régime

Vent de panique au sommet

Ce mercredi 30 mars, Hollande vacille. Il vient d'annoncer que la réforme constitutionnelle est jetée aux orties. Cet homme sans principes, ni honneur, ni courage, dépouillé de toute humanité semble être devenu un ectoplasme. Avec lui, c'est le régime tout entier qui est à bout. Tout son personnel est frappé de débilité. La lutte de classes reprend tous ses droits. En quelque sorte, tout commence.

Laurence Rossignol est ministre du Droit des femmes. Elle dit en substance qu'une femme faisant le choix personnel de porter le voile lui fait penser à ces « *nègres afric... ces nègres américains qui étaient pour l'esclavage* ». La morgue, ici, le dispute à la bêtise et fait remonter à la surface le fond raciste de l'islamophobie.



Laurence Rossignol

L'insulte au bord des lèvres

Le même jour, la une de Charlie Hebdo caricature salement Stromaë et lui fait dire « *papa où t'es ?* », des membres et un œil déchiqueté répondent : « *je suis là* »... Le père du chanteur belge a péri dans des conditions atroces au cours du génocide des tutsis en 1994. Le mot d'ordre « *Je suis Charlie* », tentant d'identifier le rejet des attentats au journal qui en était frappé, avait été « sponsorisé » depuis l'Élysée et il a maintenant le goût de la boue et de la nausée. Après le dessin ignoble sur « *ce que serait devenu Aylan s'il avait vécu* » en référence à des viols imputés à tort à des réfugiés, Charlie continue à cracher sur les gens, en se protégeant derrière le paravent d'un ersatz d'humour bâti sur de sales équivoques. Michel Sapin, pen-

dant ce temps-là, déclare sans retenue que « *le pouvoir d'achat des Français s'est amélioré même s'ils ne s'en rendent pas compte* ». Bêtise, sénilité politique expriment ici l'agonie d'un régime et d'un système. Quelques jours auparavant Valls, pour se vendre au CRIF, a décrété que l'antisionisme est une forme d'antisémitisme. Cet homme a toujours l'insulte au bord des lèvres, et ne fait que communiquer sa peur panique de tout. Sur ce, Berger le chef du « syndicat » CFDT aux ordres péroré : « *le mal-être des Français se cristallise sur la loi El Khomri* ». Mépris ou snobisme ? Les deux, sans doute.

La base de l'unité

Plus à gauche, nous avons Monsieur Plus, Besancenot : « *se mobiliser contre la loi El Khomri ne suffit pas* ». Si, cela suffit, non pas à tout, bien sûr, mais c'est la base nécessaire et suffisante pour sceller l'unité des travailleurs et des organisations pour « *garder ce qu'on a* », pour préserver le Code du travail, le dernier rempart contre l'exploitation sans limite et contre la destruction de l'avenir de la génération qui s'éveille à la vie consciente. Exigeant vis-à-vis des masses, le facteur RRRévolutionnaire l'est beaucoup moins vis-à-vis des dirigeants confédéraux CGT et FO, lesquels cherchent aussi à faire passer l'idée que le combat pour le retrait de la loi « travail », « ça ne suffit pas ». Qu'il faudrait « discuter » avec les fossoyeurs du « modèle social 1945 », qu'il faudrait un « nouveau Code du travail ». Ce qui s'appelle : noyer le poisson...

La loi El Khomri à coups de matraques

Pour sauver sa loi, le gouvernement fait donner la violence policière et cette violence policière appuyée par la BAC se déchaîne dans l'amphithéâtre d'une université, pour la première fois depuis le 3 mai 1968. Un exemple parmi d'autres. Une université fermée pour quelques graffiti ! Ubuesque !

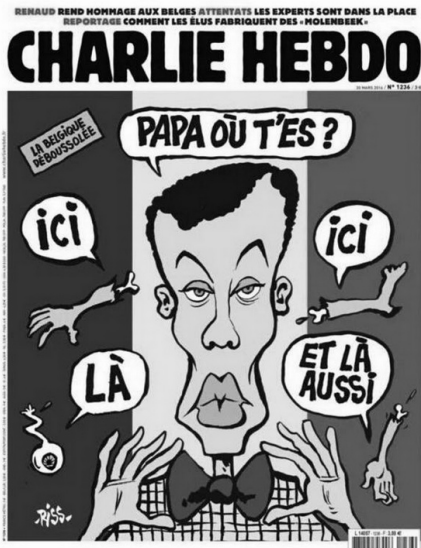
Cambadélis, bouffi et déconfit, présente des « excuses » pour ne pas avoir « fait » la réforme constitutionnelle qui devait « sanctuariser » l'état d'urgence et la fameuse « déchéance de nationalité ». Ce jeudi 31 mars, sous une pluie battante, plus d'un million de jeunes, de salariés déferlent dans les rues. Oui, monsieur Berger, la colère, la révolte, le refus se sont cristallisés sur cette loi qui est, pour des millions de femmes et d'hommes, la partie qui concentre le tout,



Laurent Berger

l'expression achevée du plan que Hollande avait conçu, il y a quatre ans, au moment même où il s'essayait au lyrisme contre « *la finance, cet ennemi sans visage* ». Les puissantes manifestations du 31 mars appellent la grève générale jusqu'au retrait de la loi El Khomri et l'aspiration antigouvernementale, anticapitaliste d'une très large avant-garde appelle un nouveau parti, un parti pour la lutte des classes, pour la victoire des revendications vitales et la satisfaction des besoins immédiats des travailleurs et de la jeunesse.

Daniel Petri,
31-03-2016



51^e Congrès de la CGT

Confédération sous tension

Du 18 au 22 avril 2016 se réunira à Marseille le 51^e Congrès de la CGT. Un an après la démission de Thierry Lepaon (une première depuis 1909), contraint au départ le 7 janvier 2015 après les révélations sur son train de vie, et l'élection de son successeur, Philippe Martinez, rejetée une première fois par le Comité Confédéral National du 13 janvier et finalement entérinée le 3 février suivant, l'onde de choc n'est sans aucun doute pas terminée au sein de l'organisation syndicale ouvrière.

Ces scandales entourant les dépenses du secrétaire général de la CGT ont discrédité la direction nationale aux yeux de la plupart des adhérents, militants et salariés. Ils n'ont pas été sans effet sur les résultats des élections professionnelles organisées fin 2014 dans les trois fonctions publiques. Par le discrédit que ces révélations faisaient rejaillir sur l'ensemble des structures CGT, des secteurs importants (fédérations santé, commerce, services publics) ont réclamé la démission de Le Paon et des changements d'ordre démocratique.

Affaire Lepaon : circulez, y a rien à voir !

Le préambule du rapport d'activité en fait état... pour rappeler que l'enquête « a permis de démontrer que Thierry Lepaon n'avait pas eu connaissance des devis et factures concernant les travaux réalisés dans l'appartement et le bureau, ce qui nous a conduits à écarter sa responsabilité. » Plus loin dans ce rapport, nous lisons: « les débats de fond, les désaccords dans la CGT doivent être débattus dans les instances prévues pour cela et en aucun cas par des groupes de pression, des rapports de forces a fortiori en se servant de la presse. La logique de blocs, de tendances, d'écuries ne peut être la logique de la CGT. » La démocratie ouvrière est donc proscrite.

Quel bilan des « conférences sociales » ?

Plus profondément, le divorce devient criant entre la base des militants et un appareil qui, loin de s'opposer aux réformes en organisant la lutte, participe des reculs infligés aux travailleurs et à leurs familles : souvenons-nous de l'Accord National Interprofessionnel signé en janvier 2013 entre organisations patronales et organisations réformatrices CFDT, CFTC et CGC et transcrit dans la loi de juin 2013 pour son application dans les entreprises ; la CGT, non signa-



taire tout comme FO, avait alors participé à la conférence sociale ayant préparé cet accord.

A propos de ces conférences sociales, le rapport dit « Les conférences sociales annuelles qui se sont succédé depuis l'élection de François Hollande ont montré leurs limites; les salariés n'y voient pas de retombées qui leur soient favorables malgré les propositions avancées par les organisations syndicales et notamment la CGT. »

« Cela a amené la CGT à ne pas participer avec d'autres organisations aux tables rondes organisées à l'occasion de la conférence sociale de 2014, tout comme à décliner l'invitation pour celle de 2015. » Les syndiqués resteront sur leur faim !

« Le syndicalisme rassemblé » avec la CFDT jaune

La CGT ne tire d'ailleurs aucune conséquence des trahisons continues et successives de la CFDT et n'en continue pas moins de prôner « le syndicalisme rassemblé » comme « élément essentiel à l'élévation du rapport de force », regrettant « les doutes » et les « crispations, quant à l'efficacité de cette démarche de syndicalisme rassemblé pour le rapport de forces. » Le document d'orientation rappelle que cette conception de « syndicalisme rassemblé » figure depuis plus de quinze ans dans ses orientations afin d'« élever le rapport de forces ».

« Nouveau statut du salarié » ou droits collectifs

Le document d'orientation, quant à lui, parce qu'il ne part aucunement d'une analyse des derniers éléments concrets de la lutte des classes, en reste à des formules ou recettes générales qui laissent pantois. Ainsi, concernant « la construction des luttes », on trouve en exemple qu'« un PDG d'une entreprise publique expliquait à ses managers qu'une lutte gagnante ou perdante se mesurait bien plus à l'état d'esprit, au sentiment des salariés, à la fin d'une grève, plutôt qu'au niveau du compromis en résultant. » Comme si le résultat concret de la grève n'avait qu'une importance relative.



Philippe Martinez

D'autant que, repère revendicatif cité dans son préambule, le « nouveau statut du travail salarié et la sécurité sociale professionnelle » sont orientations qui permettent de ne pas mettre en avant la lutte pour l'arrêt des licenciements, le terme n'apparaissant d'ailleurs pas une fois dans le cours des deux textes. En attachant les droits à la personne et non à l'emploi qu'il occupe et au contrat de travail, ce nouveau statut remet en cause les conventions collectives et le Code du travail, en dédouanant le patronat et en affaiblissant les salariés. Comme l'écrivait Pedro Carrasquedo en octobre dernier, « il n'y a pas d'autre chemin que de dire la vérité aux salariés et de renouer avec un syndicalisme de combat, de lutte de classe », que d'appeler à la mobilisation unie par le Tous ensemble dans la grève générale, pour le retrait de la loi El Khomri, pour la défense du Code du travail !

Pierre Yves Chiron.
10-04-2016

Dossier du mois : Projet de loi El Khomri - 2^{ème} partie

La loi des licenciements

Nous complétons ici le dossier de notre dernier numéro sur la loi El Khomri. Dans l'intervalle, ce projet anti-ouvrier a subi quelques retouches, à la marge. Ce 5 avril, la ministre concernée claironne « Mon projet de loi n'a pas été vidé de sa substance »¹. Et, contrairement à ce que prétendent les syndicats « réformateurs », elle demeure fondamentalement une loi pour les licenciements et pour enfreindre la durée légale du travail, au gré des accords d'entreprise.

« Mon projet de loi n'a pas été vidé de sa substance. Il propose une nouvelle philosophie sur les niveaux de régulation sociale (loi, branche et entreprise). Il déplace le curseur au niveau de l'entreprise, en permettant aux acteurs de discuter au plus près des réalités du terrain. C'est essentiel : c'est par le dialogue social que les entreprises pourront améliorer leur compétitivité, décrocher de nouveaux contrats. »² vient donc de réaffirmer Madame El Khomri. Ici, aucune ambiguïté sur l'objectif : compétitivité. Il n'est donc plus question de nous présenter ce texte comme une loi contre le chômage. Au reste, qui pourrait y croire ? Si la loi passe, le régime social des salariés variera d'une entreprise à l'autre et la loi, les conventions collectives et le contrat de travail s'effaceront derrière l'accord d'entreprise, extorqué au moyen du chantage au licenciement.



Myriam El Khomri et Pierre Gattaz

Un « état des lieux » sans appel

Une fois les retouches apportées à l'avant-projet initial, les animateurs de la pétition « loi travail non merci » ont procédé à un rapide « état des lieux »³

- En cas de licenciement illégal, un barème indicatif est mis en place pour limiter l'indemnité prud'homale.
- Une concertation avec les partenaires sociaux devra décider si les 11 heures de repos obligatoire par tranche de 24 heures pourront être fractionnées.
- Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail.
- Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos.
- Le dispositif « forfaits-jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, est étendu.
- Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées.

- Une mesure peut être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats.
- Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques.
- Après un accord d'entreprise, un-e salarié-e qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié.
- Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour.

De la liberté de licencier

S'agissant des licenciements, le changement qu'introduit la loi est gravissime. Voilà ce que nous lisons dans son «étude d'impact » :

« Afin de sécuriser la procédure de licenciement économique, il est donc prévu de modifier l'article L.1233-3 du code du travail relatif à la définition du motif économique de licenciement en vue de :

- conserver les deux motifs actuellement définis à cet article à savoir :
 - les difficultés économiques en précisant les critères de nature à justifier un licenciement,
 - et la possibilité de préciser ces critères par la voie d'un accord de branche ; les mutations technologiques ;

de codifier les deux autres motifs définis par la jurisprudence de la Cour de cassation en intégrant :

- la notion de « réorganisation de

l'entreprise nécessaire à sauvegarde de compétitivité » dans les termes exacts de la jurisprudence au mot près (Cass. Soc. 2 février 2006, n°03-48.228) ;

- la notion de « cessation d'activité de l'entreprise » dans les termes de la jurisprudence de la Cour de cassation (16 janvier 2001, n°98-44.647) et du Conseil Constitutionnel (n°2001-455 DC du 12 janvier 2002).

Au-delà de la définition des motifs de licenciement, l'article L.1233-3 du code du travail est également modifié pour clarifier le périmètre d'appréciation du motif de licenciement dans le prolongement de la jurisprudence de la cour de cassation. Il est ainsi précisé que :

- le périmètre d'appréciation de la suppression, de la transformation d'emploi ou de la modification d'un élément essentiel du contrat de travail est celui de l'entreprise ;
- le périmètre d'appréciation de la réalité des difficultés économiques, des mutations technologiques ou de la nécessité d'assurer la sauvegarde de la compétitivité est celui de l'entreprise si cette dernière n'appartient pas à un groupe. Dans le cas contraire, le périmètre d'appré-

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES DES ENTREPRISES



Dossier du mois : Projet de loi El Khomri - 2^{ème} partie

tion sera le secteur d'activité commun aux entreprises du groupe auquel l'entreprise appartient implantées sur le territoire national et non plus à une échelle européenne ou mondiale. Ce faisant, la France rejoint les pays européens dont aucun ne contraint le juge à recherche[r] l'exigence de sécurisation de l'emploi »⁴. Les employeurs « justifieront » seuls les licenciements, sans l'interférence d'un juge. Ils en seront les seuls maîtres. La liberté de licencier sera totale. Ce qui fait de la loi El Khomri une loi pour les licenciements. Et, par là même, une loi qui, ainsi, détruit la substance même des CDI.

Les artisans de cette loi s'en défendent et continueront à annoncer que leurs détracteurs mentent. Pourtant, même les juristes les plus affûtés en droit social comprennent ce qu'il faut comprendre. Ainsi, Marc Véricel, professeur agrégé de droit social, auteur de nombreuses chroniques dans la revue *Droit social* et à la *Revue de droit du travail*, doyen de la faculté de Droit de Saint-Etienne, n'est donc ni un syndicaliste, ni un militant révolutionnaire. Il n'en mâche pas moins ses mots.

Première observation de ce juriste : « *Souvenons-nous de la suppression de l'autorisation administrative pour tout licenciement économique par la loi du n° 86-797 du 3 juillet 1986. Cette mesure emblématique du retour de la droite au pouvoir politique en 1986 devait, selon le patron des patrons de l'époque, générer 367 000 emplois nouveaux. Or, personne n'a plus jamais entendu parler de ces créations d'emplois par la suite.* »⁵. Tout comme le million d'emplois que Gattaz a fait miroiter quand Hollande a imposé « le pacte de responsabilité »...

Incitation à plafonner les indemnités de licenciements illégaux

Sur la « barémisation » même « indicative » de l'indemnité de licenciement à 15 mois de salaire, Marc Véricel dit : « *Selon les auteurs du projet, la barémisation de ces indemnités permettrait aux entreprises de prévoir les incidences financières de leur décision de licenciement et aussi de limiter les risques qu'elles prennent à des montants « raisonnables », supportables même pour les petites entreprises. Mais, et c'est ce que les auteurs du projet semblent avoir oublié, il s'agit d'indemnités destinées à sanctionner le non-respect de la légalité pour l'employeur, l'atteinte portée à un droit des salariés : celui de n'être licencié*

que pour un motif légitime, réel et sérieux. En la matière, la barémisation n'a aucun sens et porte atteinte à un principe fondamental du droit français : celui de la réparation intégrale du préjudice découlant pour autrui d'une action fautive. D'après les annonces faites par le Premier ministre, le 14 mars, le barème deviendrait purement indicatif. Mais la valeur réelle de ce barème « légal indicatif » demeure bien floue. »⁵.

Etre une bonne santé ou licencié

Autre point que Marc Véricel dénonce : « *L'atténuation de l'obligation de reclassement des salariés devenus inaptes* » :

« *Le projet de loi autorise l'employeur à licencier ces salariés en invoquant l'impossibilité de proposer « un autre poste ». Or cette formulation est loin d'être anodine. Elle implique l'abandon de la solution actuellement donnée par le droit du travail selon laquelle l'employeur est tenu de faire tout son possible pour reclasser ces salariés dans un « autre emploi », devant être recherché sur l'ensemble des postes existants dans l'entreprise et même dans l'ensemble des entreprises du groupe. S'agissant de salariés devenus inaptes à leur poste de travail et particulièrement fragiles, y compris ceux dont l'inaptitude résulte d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle survenu au service de l'entreprise, cette limitation est plutôt choquante dans la mesure où elle permet à l'employeur de se libérer de son obligation de reclassement à fort bon compte.* »⁵

Comment enfreindre la durée légale du travail

Autre aspect de son analyse lucide de ce projet ultra-réactionnaire : « *Le rôle de l'accord collectif est nettement élargi par rapport à celui de la loi ou du pouvoir réglementaire.*

Des régimes d'équivalence (prévoyant que le salarié devra accomplir plus de 35 heures pour être réputé avoir effectué 35 heures de travail effectif et être rémunéré sur cette base) pourraient être institués par voie d'accord au niveau de la branche d'activité, sans qu'il soit besoin d'une validation par décret. La durée quotidienne du travail pourrait être passée de 10 à 12 heures par simple accord d'entreprise. Le montant de la majoration pour heures supplémentaires serait déterminé, en règle générale, par accord

AVEC LA LOI-TRAVAIL VIVRE OU TRAVAILLER



d'entreprise, avec un simple plancher de 10 % de majoration (contre 25 à 50 % actuellement). Dans les petits établissements, un simple accord d'entreprise, éventuellement conclu avec des salariés ordinaires qui se feraient mandater à cet effet, pourrait permettre le recours aux conventions de forfait-jours qui libèrent l'employeur du respect des règles relatives à la durée hebdomadaire du travail. »⁵

Droit du travail ou droit du marché du travail

Le débat parlementaire autour de cette loi est un débat de dupes. Le gouvernement a lié son sort à ce projet de loi. André Véricel le résume à sa façon : « *Ce que réclament aujourd'hui, à cor et à cri, les juristes patronaux et certains ministres du gouvernement actuel, c'est finalement une véritable mutation du droit du travail traditionnel en droit du marché du travail.* ». Remplacer le droit du travail par le droit du marché du travail, tel est le véritable dessein de ce gouvernement capitaliste. Aussi, pour sauvegarder le droit du travail, il est urgent d'arracher le retrait de la loi El Khomri, par la lutte des classes, par la grève générale. Comment ? En y appelant. C'est la responsabilité des directions syndicales, elle est engagée maintenant.

Daniel Petri,
08-04-2015

1. [https://www.mediapart.fr/...](https://www.mediapart.fr/)
2. [https://www.mediapart.fr/...](https://www.mediapart.fr/)
3. <http://loitravail.io/>
4. [http://www.assemblee-nationale.fr/...](http://www.assemblee-nationale.fr/)
5. [http://www.dalloz-actualite.fr/...](http://www.dalloz-actualite.fr/)

Tract commun La Commune - GSI, 9 avril 2016

« Temps forts », ou grève générale tous ensemble, en même temps pour le Retrait de la loi El Khomri, il faut choisir !



Plus d'un million de manifestants dans tout le pays ! La mobilisation pour le retrait total de la loi El Khomri et pour la sauvegarde du Code du travail s'est élevée à un niveau supérieur, ce 31 mars.

Le Code du travail est notre dernier rempart face à une exploitation sans borne, face à la précarité du travail. Pas touche !

Face à la mobilisation générale, le gouvernement n'a qu'un argument : la matraque !

Son principal soutien, Laurent Berger, est lui-même désavoué par des pans entiers de la CFDT.

Le gouvernement est isolé comme rarement un gouvernement ne l'a été. Il est rejeté par l'immense majorité de la population. Le retrait, à la hâte, du projet de « réforme constitutionnel » liberticide, la veille de la journée du 31 mars, montre que ce gouvernement et sa politique ultra réactionnaire ne tiennent qu'à un fil.

La puissance des manifestations et des grèves, la montée en puissance de la jeunesse lycéenne et étudiante donne au mouvement un caractère généralisé.

C'est maintenant une évidence : la journée du 31 mars appelle

la **GRÈVE GÉNÉRALE PUBLIC-PRIVÉ** jusqu'au **RETRAIT TOTAL DE LA LOI EL KHOMRI !**

Il est de la responsabilité de MARTINEZ et MAILLY d'y appeler, sans plus attendre, afin d'arracher le retrait au plus vite. Faute de quoi, Hollande-Valls feront passer leur loi, de force. Le Parlement, machine à voter les lois anti-sociales, ratifiera cette « réforme » dictée par le MEDEF, sous la menace du 49-3, cette matraque « constitutionnelle ». Il n'y a rien à attendre de députés « frondeurs-amendeurs ».

Battons le fer tant qu'il est chaud.

Il n'y a rien à discuter avec le gouvernement.

Pas de discussion : le retrait du projet, et pas autre chose !

Temps forts étalés dans le temps (et autres « Nuits debout ») ou Grève générale, maintenant, il faut choisir. La « technique » des « temps forts » étalés dans le temps voulus par les directions confédérales n'a jamais payé. Pour vaincre, nous n'avons pas d'autre choix que d'aller vers la grève générale, tout le monde en même temps, au plus vite ! Ne donner aucun répit au gouvernement et son simulacre de débat parlementaire. Qui veut la fin veut les moyens !

C'est le moment ! **Martinez-Mailly, il n'y a plus une minute à perdre, appelez à**

la grève générale public-privé, salariés-jeunes, maintenant, jusqu'au retrait total,

dans l'Unité CGT FO FSU SOLIDAIRES UNEF UNL FIDL SGL !

À propos des Nuits Debout (ND)

Les gentils organisateurs des nuits parisiennes

Le 31 mars, après la dispersion des manifestations pour le retrait de la loi El Khomri, un rassemblement s'est formé place de la République. Première « nuit debout », sous des dehors fort sympathiques. Un intellectuel est sorti de sa boîte pour délivrer la belle parole réconfortante. Frédéric Lordon. Et, depuis lors, toutes les nuits, des milliers de jeunes et de militants veillent au grain, entre deux « journées d'action ». Nous n'en sommes pas. Voici pourquoi.

Le « mouvement ND » donne l'impression d'être un mouvement spontané puisque ses initiateurs déclarent intervenir en dehors des partis et des syndicats. Sa naissance semble être le fruit d'un débordement au soir du 31 mars. Le canevas de cette initiative « citoyenne » était prêt : ND est venu se greffer sur la mobilisation tendue vers un seul but, le retrait de la loi El Khomri et, pas autre chose. Or, c'est précisément le contenu de la mobilisation que les gentils organisateurs de ND ont, d'emblée, contesté, en usant d'une belle formule « contre le monde El Khomri », pour faire le « raccord » entre la mobilisation des salariés et de la jeunesse pour le retrait de la loi Travail.



Une greffe sur « temps forts »

Cette greffe a été rendue possible par la dite « stratégie des temps forts » des directions syndicales. Entre deux temps forts, de longs temps morts. La nature ayant horreur du vide, de nombreux jeunes et militants ou ex-militants soudain revigorés, se sont emparés de ces nuits parisiennes, dernier salon où l'on cause, à ciel ouvert. Vaste forum social qui, aux plus anciens, rappellera les longues soirées de contestation globale en mai-juin 1968.

Les initiateurs des ND ont su recycler à leur manière l'aspiration croissante à la grève générale... En la vidant de son contenu précis. Il s'agit avec eux, de la grève générale en général, dans un mouvement « constituant ». Ici, l'espoir suscité par le véritable mouvement spontané favorisé par la pétition « loi travail non merci » devient griserie. Avec force envolées lyriques.

Brainstorming à la belle étoile

Les ND ne manquent pas d'admirateurs, tel ce député de la bonne droite centriste qui salue « cette dynamique, symbole d'un nouvel espoir démocratique. Il s'agit en effet d'une réappropriation salutaire des affaires de la Cité par les citoyens qui en sont malheureusement souvent éloignés. (...) Et au lieu de chercher à disperser ou essouffler le mouvement, il faudrait plutôt travailler sur la manière de l'accompagner afin de le faire perdurer dans les meilleures conditions pour tous, participants et riverains. ». Pour sûr, ces propos n'engagent que son auteur mais ils attestent d'une certaine complaisance de l'ordre établi à l'égard de ce brainstorming à la belle étoile. Les médias se ruent sur le phénomène, de manière à faire passer au second plan le combat pour sauver le Code du travail des griffes du gouvernement et de l'UE. Frédéric Lordon a donné le ton : « Il faut cesser de dire ce que nous ne voulons pas pour commencer à dire ce que nous voulons ». C'est la bonne vieille méthode de la globalisation dont la dite gauche radicale est friande dès que l'unité tend à se réaliser sur une question-clé de la lutte des classes. Ce grand penseur anticapitaliste parle des revendications avec condescendance, les présentant comme « défensives » et « enfermées dans un cadre ». Et, il tente de nous entraîner sur un terrain moral en affirmant « le salariat comme rapport de chantage ». Que les patrons fassent du chantage aux licenciements est une certitude. Mais le salariat est un rapport



Frédéric Lordon

d'exploitation, un rapport social, un rapport économique. Et, pas autre chose.

Au mépris des revendications vitales

Doctement, ce grand savant nous affranchit : « Évidemment, il faut continuer de revendiquer partout où il y a lieu de le faire ! Mais il faut avoir conscience que revendiquer est une posture défensive, qui accepte implicitement les présupposés du cadre dans lequel on l'enferme, sans possibilité de mettre en question le cadre lui-même. Or il devient urgent de mettre en question le cadre ! » Revendiquer serait une posture qui accepte implicitement le cadre de l'ordre établi, en somme. Ainsi, lorsque les agents hospitaliers combattent contre les suppressions de lits et de postes, ils accepteraient les « présupposés » du « cadre » dans lequel ils sont enfermés. Implicitement, bien sûr. En effet, ils ne « dépassent pas le stade de la revendication ». Un stade primaire, en quelque sorte. Mais, heureusement, il y a Lordon !

Il n'y a décidément rien de bien nouveau dans ce discours. Du déjà vu, déjà entendu. Tout au plus remixé. Il est vrai que notre position à nous n'est pas innovante, elle ne varie pas : la mobilisation des masses autour de leurs revendications vitales, devenues insupportables pour la survie du capitalisme agonisant, est la préparation à la conquête ouvrière du pouvoir. Et, pour l'heure, le combat pour le maintien du Code du travail et pour le retrait de la loi El Khomri est « la partie qui concentre le tout ».

**Antonin Fuchs,
16-04-2016**

Sources :

<http://reporterre.net/Il-faut-cesser-de-dire-ce-que-nous-ne-voulons-pas-pour-commencer-a-dire-ce-que>
<http://reporterre.net/+-Nuit-debout-recits-enquetes-et-idees->
<http://reporterre.net/Pour-le-depute-UDI-Bernard-Plancher-Nuit-debout-est-le-symbole-d-un-nouvel>

UE-Turquie contre les réfugiés

L'Accord de la honte

Le Conseil européen vient de signer un accord afin de « régler » le problème que leur posent les réfugiés alors même que certains pays qui en font partie ont une responsabilité directe dans les guerres où la population paie le prix fort. Le Conseil européen va livrer ces réfugiés à la dictature d'Erdogan, chef d'État de la Turquie. Ceux de ces réfugiés qui sont déjà en Turquie peuvent témoigner du traitement indigne dont ils font l'objet. Le Conseil européen en signant ce traité fait la part belle aux xénophobes de tout poil dont la politique se résume à chasser les réfugiés au nom de la défense contre le terrorisme.

Les 17 et 18 mars 2016, les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Union européenne se sont réunis à l'occasion d'un énième sommet pour résoudre la « crise des réfugiés ». Cette fois-ci, le gouvernement turc de Recep Erdogan était convié. Les parties prenantes se sont entendues sur un accord entre la Turquie et l'Union européenne : un accord contre les réfugiés. Ce que l'accord préconise est clair. Tous les réfugiés qui ont transité par la Turquie et qui arrivent en Grèce, y compris les Syriens, seront renvoyés dès le 20 mars 2016.

« Accord de la honte » (Amnesty International)

Pour chaque Syrien renvoyé en Turquie, un Syrien sera envoyé en Europe par un corridor humanitaire, sachant néanmoins que le nombre de Syriens accédant ainsi à l'Europe est plafonné à 72 000. Les réfugiés refoulés pourront déposer une demande d'asile en Grèce. Cependant, la reconnaissance de la Turquie comme un « pays tiers sûr » par la Grèce devrait permettre aux juges de rejeter leur requête, en particulier pour les Syriens, puisque la Turquie serait en théorie à même de leur offrir des conditions d'accueil équivalentes. En contrepartie de ce mécanisme, les chefs d'État et de gouvernement ont accepté de rouvrir les négociations avec la Turquie pour une adhésion à l'Union européenne, tout en lui versant trois milliards d'euros pour l'accueil des réfugiés (s'additionnant aux trois milliards déjà accordés). Les réfugiés se voient ainsi vendus au régime d'Ankara. C'est une façon pour l'Europe de dédouaner le régime d'Erdogan de son non-respect des droits démocratiques. Erdogan va pouvoir continuer sa politique de répression sanglante contre le peuple kurde, museler la presse d'opposition, violer les droits de l'homme des

minorités du pays, et accentuer la corruption. Comment croire que la Turquie va mieux traiter ces nouveaux réfugiés quand on sait que la plupart des 2,5 millions de réfugiés actuellement en Turquie travaillent illégalement dans des conditions épouvantables, avec des salaires de misère, et vivent dans des ghettos ? En dernier lieu, il faut savoir que parmi ces réfugiés Syriens, nombreux sont ceux qui arrivent du Kurdistan. On est en droit de se demander quel accueil leur fera le gouvernement d'Erdogan.

Un accord bafouant la Convention de Genève

Cet accord est par ailleurs illégal car, comme l'a souligné le Haut-Commissaire de l'ONU pour les réfugiés, la demande d'asile est prioritaire et ne peut être refusée comme le définit la Convention de Genève. Cette même Convention stipule



Angela Merkel et François Hollande le 17 mars à Bruxelles

une interdiction formelle de tout refoulement collectif de demandeurs d'asile. Les États membres viennent donc de signer un accord non conforme aux conventions internationales qu'ils ont eux-mêmes ratifiées, et ainsi d'enfreindre le droit international. De plus, le Conseil européen a fait preuve d'un déni en prétendant refouler des « migrants » et non des réfugiés. Ce subterfuge ne change rien, le Conseil européen, et contre l'avis du Parlement, s'apprête bel et bien à expulser des réfugiés en violant toutes les règles internationales.

Le Conseil européen cède aux pressions des xénophobes et des chauvins

À l'Est, le modèle hongrois d'Orban fait des émules et on érige des murs et à l'Ouest on rétablit les contrôles aux frontières soi-disant pour lutter contre le terrorisme. Le dangereux jeu que joue le Conseil européen alimente le poison de la xénophobie ; les discours d'amalgame de nos dirigeants entre terrorisme et population musulmane sont empruntés directement aux théories racistes de l'extrême-droite. Et quand le discours ne suffit pas, ils passent à l'acte. Valls et Cazeneuve, non contents de poursuivre de leur zèle de flic les demandeurs d'asile dans les rues de nos villes, se sont engagés dans la destruction systématique de la « jungle » de Calais sous la pression bienveillante des petits commerçants et des politiciens locaux.

Xavier Bertrand, président du Conseil régional, réclame au gouvernement d'envoyer l'armée soutenir les matraquages de la flicaille. Il faut que les réfugiés disparaissent, qu'ils ne soient plus visibles. La finalité de cette politique est de mettre les réfugiés dans des conditions plus dramatiques, qu'ils soient en Europe ou en Turquie. Pour les premiers, la clandestinité sera encore plus intolérable

et pour les seconds, ils partiront vers la Libye ou le Maghreb où leur vie seront encore plus exposées.

**Annulation de l'accord de la honte UE-Turquie !
Respect intégral de la Convention de Genève sur le droit d'asile !
A bas les quotas ! Des papiers pour tous !**

**Francis Charpentier,
le 10-04-2016**

Cuba

Obama à Cuba : Genèse et portée d'un tournant

La visite d'Obama à Cuba pose des questions sur les changements survenus dans l'île, sur le futur, sur notre participation au débat. Voir le Président des États-Unis passer par Cuba, avec sa famille et un cortège de patrons avides de nouveaux marchés, contraste avec l'histoire de la révolution. Comment en est-on arrivé à cette situation de conciliation, d'ouverture au libre marché et au capitalisme impérialiste représenté par les États-Unis, l'Union européenne et la Chine ?

La situation économique et sociale de Cuba est très détériorée. Les conquêtes historiques de la révolution, particulièrement le système de santé et l'instruction publique, se maintiennent au milieu d'une crise sociale faite de pénurie. Impossible d'améliorer le quotidien, d'acheter des produits ménagers, de rénover le parc automobile et les transports publics. À cela s'ajoute un mécontentement croissant, en particulier chez les jeunes générations qui regardent vers le futur. La politique d'accords commerciaux avec les grandes puissances a pour objectif l'entrée de devises afin de remédier à cette situation devenue insoutenable, bien qu'une majorité défende toujours les acquis de la révolution.

Tenter de trouver à tout prix une issue, aboutit à un chemin extrêmement périlleux, qui met en danger l'avenir de Cuba. En effet il ouvre objectivement les portes à un changement dans les structures politiques, économiques et sociales de l'île socialiste. La visite d'Obama est une nouvelle impulsion au processus de restauration capitaliste. De grandes entreprises construisent déjà des complexes hôteliers et des agences immobilières, particulièrement dans la dénommée « Zone Économique Spéciale » du port de Mariel. Ainsi coexistent, comme dans la Chine d'il y a quelques années, le modèle socialiste avec des expériences capitalistes.

Certains disent que Cuba est aujourd'hui isolée, cernée et en crise économique, qu'elle n'a pas d'autre chemin à suivre, que ce sont des accords nécessaires dans cette conjoncture difficile, mais qui

portent la reconnaissance de son indépendance et, plus encore, la fin du blocus existant. Ce n'est pas faux bien que nous pensions qu'il aurait pu y avoir une autre stratégie. Pour contribuer à ce débat entre militants de gauche qui défendent et aiment la révolution cubaine, je vais me référer à grands traits aux différentes étapes qui marquèrent la vie de la révolution cubaine et les relations entre elles. Je crois que c'est indispensable afin de mieux comprendre pourquoi Cuba se trouve aujourd'hui à ce carrefour.

Internationalisme oui et non

La première étape, la plus vigoureuse et révolutionnaire, va de la victoire de la révolution à l'assassinat du Che en Bolivie en 1967. Elle fut marquée par la tentative d'étendre la révolution à partir de l'OLAS (Organisation Latino-Américaine de Solidarité), par la coordination avec



d'autres pays indépendants, par des voyages et le soutien aux organisations latino-américaines. L'échec du Che en Bolivie fut à son tour le début d'un tournant dans la politique internationale de Fidel Castro, qui abandonna cette impulsion, pour aller vers une autre stratégie. Ce fut une nouvelle étape, par une politique de construction à l'intérieur de Cuba, reposant sur les accords commerciaux et politiques avec la bureaucratie de l'URSS, abandonnant le projet d'extension de la révolution en Amérique Latine. La révolution nicaraguayenne fut l'exemple le plus évident de cette politique. Malgré l'opportunité d'avoir défait la dictature et gagné le pouvoir, le gouvernement cubain



Fidel Castro

conseilla aux sandinistes une reconstruction capitaliste de ce pays, au lieu d'aider à créer un nouvel État socialiste, qui aurait été un fer de lance pour de nouvelles avancées.

Le déclin de la bureaucratie stalinienne de l'URSS au début des années 90, mit à nu la crise à Cuba. Déjà dans les années 80, il y avait eu une forte crise économique et, au début des années 90, Cuba ne recevait plus d'aide, devant faire face, seule, à une crise économique en expansion. Vinrent des années de pénurie et de restrictions, qui confirmèrent la grave erreur politique que fut l'abandon de la tentative d'étendre la révolution sur le continent.

Avec les changements survenus en Amérique Latine à partir de l'an 2000, vint un autre moment politique : l'essor du chavisme et la crise des vieux régimes qui donnèrent naissance au boliviarisme. Naquit alors une nouvelle et grande opportunité pour Cuba et l'Amérique du Sud, la reprise d'un cours internationaliste avec des mesures concrètes. Cette voie fut suivie dans un premier temps. On essaya certaines mesures comme l'échange de médicaments



Barack Obama

Cuba

contre du pétrole entre Cuba et le Venezuela. Mais, à nouveau malheureusement, tout ceci s'arrêta.

Lors de grandes rencontres entre militants de gauche latino-américains, on débattit du socialisme du XXI^e siècle et du projet ALBA¹ qui pouvait jouer un rôle positif dans la région, y compris à Cuba. Que reste-t-il de cette idée ? Ses principales initiatives sont restées lettres mortes : la Banque du Sud, la monnaie unique, privilégier les échanges commerciaux et technologiques entre les pays adhérents à l'ALBA, tout s'est envolé. Non par manque de force sociale, mais plutôt par de mauvaises décisions politiques venant de Cuba et aussi du Venezuela. S'ajoute à cela le rôle du Brésil et du PT en particulier, qui agit contre l'ALBA en privilégiant le Mercosur² mis en place par sa propre bourgeoisie, en faveur de l'Argentine et d'accords avec d'autres puissances.

Cuba, Venezuela et Amérique latine aujourd'hui

Nous vivons une conjoncture où la droite et l'impérialisme ont obtenu quelques victoires et veulent en obtenir de nouvelles. On ne peut nier que l'abandon du projet ALBA et le manque de mesures anticapitalistes au Venezuela, en Equateur et en Bolivie, ont créé les conditions sociales d'un mécontentement massif sur lequel la droite s'appuie pour ses projets. Nous devons affronter dans l'unité cette tentative de la part des impérialistes et des grandes multinationales d'étendre leur domination.

De notre côté, nous avons un esprit unitaire face à la droite et une grande



Barack Obama et Raul Castro

confiance dans la force des peuples. En même temps, nous ne saurions justifier le manque de politique anticapitaliste, car les conditions et le rapport de forces étaient favorables. C'est pour cela que nous ne cachons pas, comme le fait une partie des intellectuels progressistes, la responsabilité des gouvernements vénézuéliens et cubains, de n'avoir pas su impulser cette voie dans chaque pays par une relation de coordination entre eux.

Aujourd'hui Cuba, le Venezuela, l'Argentine et d'autres peuples subissent les conséquences de ces mauvais choix. Quand on ne touche pas aux intérêts profonds de la structure économique du grand capital, celui-ci se recompose et repart à l'attaque. C'est ce que nous vivons aujourd'hui, avec le sourire hypocrite d'Obama à Cuba, et en Argentine.

Aujourd'hui, Cuba a accueilli l'arrivée d'Obama presque comme un sauveur face à la crise. C'est le résultat des erreurs passées. Nous vérifions, une nouvelle fois, qu'une révolution ne se défend pas seulement à l'intérieur des frontières nationales, mais en impulsant le processus vers l'extérieur, seule façon d'éviter les attaques et la pression de l'impérialisme. N'ayant pas su le faire, Cuba affronte aujourd'hui son plus grand péril, la perte de ses bases socialistes. Fidel a écrit au départ d'Obama : « nous n'avons pas besoin des cadeaux de l'impérialisme », s'exprimant d'une voix un peu critique, pour essayer de contenir un certain mécontentement. Mais les États-Unis ne font pas de cadeaux, ils vendent, achètent, font du commerce, c'est la raison de leur voyage. Le peuple cubain, valeureux, héroïque, n'a peut-être pas dit son dernier mot si les États-Unis avaient la prétention de tout lui

prendre. L'avenir nous le dira. Une porte périlleuse s'est ouverte, difficile de la refermer, alors qu'il en existait pourtant de meilleures à ouvrir. C'est de cette réalité que nous devons débattre pour en tirer toutes les conclusions.

Sergio Garcia,
dirigeant du MST,
le 4 avril 2016.

Traduction Jean-Baptiste Carrier

1. ALBA : Alliance bolivarienne pour les Amériques ; organisation politique, culturelle, sociale et économique née en décembre 2004 à La Havane.

2. Mercosur : Marché Commun du Sud, regroupant plusieurs pays de l'Amérique du sud. (voir carte)



Comité Chômeurs-Salariés d'Alfortville

Pétition pour une loi interdisant les expulsions

***Pour toutes les familles frappées par la crise ou la maladie. Pour tous les enfants.
Nous voulons une loi interdisant les expulsions de logement.***



Il y a dix ans, le 15 mars 2005, le groupe des députés communistes et républicains soumettait à l'Assemblée nationale une proposition de loi pour le droit de vivre dans la dignité, dont l'article 1er proclamait :

« Toute expulsion poursuivie à l'encontre du locataire d'un local à usage d'habitation pour des motifs économiques et sociaux est interdite. Le bailleur est tenu, à compter du deuxième loyer impayé, de saisir la commission départementale de solidarité ».

Cette proposition de loi votée par les députés PS, PCF et Verts n'a pas obtenu, à l'époque, la majorité des voix nécessaires pour qu'enfin les expulsions de locataires du fait des bas salaires, du chômage ou de la pauvreté soient interdites.

Or, tous les ans, des dizaines de milliers de familles sont chassées de leur toit. Si le nombre officiel des expulsions manu militari par la police est de 11 000 expulsions, il faut savoir que la plupart des familles frappées par des arrêtés préfectoraux d'expulsion locative « rendent les clés » avant l'intervention des forces de l'ordre. Il faut savoir que les frais d'huissier lors d'une expulsion par la force sont à la charge de ces familles. Il faut savoir que ces expulsions n'annulent pas leur dette locative.

126000 foyers sont frappés par une décision de justice ordonnant leur expulsion pour des impayés de loyers et vivent dans l'angoisse d'être jetées à la rue. Les structures d'hébergement étant saturées, ces familles errent d'hôtels en hôtels souvent très éloignés de l'école des enfants, vivent quelques temps chez des amis en surpeuplement ou n'ont plus que la rue.

Les chiffres sont sans appel :

58% des dettes de loyer sont dues à des pertes de revenus provoqués par le chômage, des problèmes de santé, des divorces.

Les mères de famille élevant seules leurs enfants (familles monoparentales) représentent 40% des foyers en « impayés de loyers » et 70% vivent sous le seuil officiel de la pauvreté. Près de la moitié consacrent 40% de leurs maigres revenus au paiement du loyer et 50% sont sans emploi ;

Frappées de plein fouet par la crise économique ou par la maladie, des familles, des enfants sont ainsi mis en danger par une législation d'un autre âge.

Les autorités prétendent examiner ces situations « au cas par cas » mais le bilan est lourd : de 2001 à 2014 : les décisions de justice ordonnant les expulsions ont augmenté de 56%, les autorisations des préfets de procéder aux expulsions de 68% et les expulsions manu militari de 83 %.

Il est donc temps d'interdire par loi cette forme d'exclusion barbare qui détruit des vies entières, provoque l'échec scolaire des enfants et de cruels traumatismes psychologiques.

Nous demandons instamment aux députés PS, PCF et Verts, majoritaires à l'assemblée nationale de défendre et de faire adopter la proposition de loi qu'ils ont déposée et votée en 2005, quand ils étaient minoritaires.

PS : les chiffres que nous rappelons sont ceux du rapport de la Fondation Abbé Pierre. [http://www.fondation-abbepierre.fr/sites/default/files/content-files/files/letat_du_mal-logement_en_france_-_21e_rapport_2016.pdf]

**Vous trouverez le lien pour signer la pétition en ligne sur notre site www.lacommune.org
Vous pouvez également envoyer le coupon ci-dessous (ou recopiez-le) à l'adresse suivante :
CCSA, 136 ter rue étienne dolet, 94140 Alfortville**

Pétition pour une loi interdisant les expulsions

Nom : Prénom : Ville :

Signature :

Formation : les marxistes et l'État – exposé n°3

Bonapartisme et fascisme

Dans notre précédent exposé, nous avons parlé des différentes formes de domination étatique de la bourgeoisie et, en particulier de la république démocratique. Face au développement de la lutte ouvrière pour la satisfaction des besoins vitaux des classes laborieuses, la bourgeoisie recourt à d'autres formes de domination de type bonapartiste ou fasciste en vue de mater la population travailleuse, lorsque ses revendications et ses acquis deviennent un fardeau insupportable pour les capitalistes et les banquiers.

Nous avons été habitués à penser qu'il y a deux régimes possibles : la démocratie ou la dictature, la liberté ou le fascisme. L'état d'urgence nous a brutalement rappelés à la réalité. Outre que la démocratie bourgeoise même la plus large ne repose pas sur la « souveraineté populaire », s'intercalent entre la république démocratique et la dictature la plus féroce, des régimes intermédiaires où il y a toujours un Parlement mais où le Parlement n'a plus de pouvoir efficient. Ce sont les régimes bonapartistes.

Qu'est-ce que le bonapartisme ?

A sa façon, De Gaulle nous en a livré une des meilleures explications. « ... or, si j'étais convaincu que la souveraineté appartient au peuple dès lors qu'il s'exprime directement et dans son ensemble, je n'admettais pas qu'elle pût être morcelée entre les intérêts différents représentés par les partis. Certes, ceux-ci devaient, suivant moi, contribuer à l'expression des opinions et, par suite, à l'élection des députés qui, au sein des Assemblées, délibéreraient et voteraient les lois.

Mais, pour que l'Etat soit, comme il le faut, l'instrument de l'unité française, de l'intérêt supérieur du pays, de la continuité dans l'action nationale, je tenais pour nécessaire que le Gouvernement procédât, non point du Parlement, autrement dit des partis, mais, au-dessus d'eux, d'une tête directement mandatée par l'ensemble de la nation et mise à même de vouloir, de décider et d'agir... »¹

Dictature militaro-policière à peine voilée

Pour de Gaulle, le Parlement se borne à « délibérer » et à « voter les lois » dont il n'a plus l'initiative et le Gouvernement ne doit plus « procéder » du Parlement. Il doit être « au-dessus des partis ».

C'est la quintessence du bonapartisme, tel que Trotsky le définissait : « Un gouvernement qui s'élève au-dessus de la nation n'est pourtant pas suspendu dans le vide. L'axe véritable du gouvernement actuel passe par la police, la bureaucratie, la clique militaire. Nous avons affaire à une dictature militaro-policière à peine voilée sous le décor du parlementarisme. Mais un gouvernement du sabre en tant qu'arbitre de la nation - c'est précisément le bonapartisme. Le sabre, en lui-même, n'a pas de programme indépendant. Il est l'instrument de « l'ordre ». On fait appel à lui pour conserver ce qui existe. S'élevant politiquement au-dessus des classes, le bonapartisme, comme son prédécesseur le césarisme, a toujours été et reste, du point de vue social, le gouvernement de la partie la plus forte et la plus solide des exploités ; par conséquent, le bonapartisme actuel ne peut être rien d'autre que le gouvernement du capital financier qui dirige, inspire et achète les sommets de la bureaucratie, de la police, de l'armée et de la presse. »²

Fascisme et grand capital

Les régimes bonapartistes prennent des traits plus ou moins affirmés et parfois directement dictatoriaux comme, par exemple le régime du Maréchal Pétain en 1944-1945. Pour autant, bonapartisme et fascisme ne sont pas identifiants. Andrés Nin le soulignait : « la

mise en œuvre de méthodes dictatoriales et répressives ne constitue pas l'unique trait caractéristique du fascisme. ». Le trait essentiel étant : « la répression acharnée contre le prolétariat (destruction des organisations ouvrières par des procédés "plébéiens", selon la juste expression de Trotsky, mesures d'extrême violence, allant jusqu'à la destruction physique, contre les militants ouvriers, suppression des acquis de la classe travailleuse, établissement d'un régime d'esclavage dans les usines, etc..) » ; « l'utilisation, comme base du mouvement, de la petite bourgeoisie urbaine et rurale et des éléments « déclassés » ».³

Le fascisme représente la contre-révolution la plus extrême et survient lorsqu'une situation révolutionnaire est épuisée ou conduite dans l'impasse. Il vise, selon l'expression de Trotsky, à réduire la classe ouvrière à « une poussière d'individus », à étouffer dans l'œuf toute forme d'expression ou de manifestation d'indépendance des travailleurs, et à quadriller toute la société, toutes les institutions. Le nazisme en a été l'expression la plus achevée. Pour empêcher toute révolution ouvrière victorieuse, dans des situations de tension extrême, la bourgeoisie finance alors les bandes armées du capital que sont les fascistes, lesquels fascistes usent d'une démagogie en apparence « anticapitaliste » pour se frayer un chemin dans les masses populaires.

Daniel Petri,
05-04-2016



Charles de Gaulle

1. De Gaulle, *Mémoires d'espoir*. Press Pocket, 1958/1962, p. 12.

2. Léon Trotsky, *Bonapartisme et fascisme : Pour une caractérisation de la situation actuelle en Europe*. 15 juillet 1934.

3. Andrés Nin, *révolutionnaire catalan et fondateur du POUM (parti ouvrier d'unification marxiste) pendant la guerre et la révolution en Espagne*. Enlevé, torturé et assassiné sur ordre de Staline.

<https://www.marxists.org/.....>

la Commune

N° 105 (nouvelle série)

N° 162 (ancienne série)

Fondateur : Pedro Carrasquedo †
(directeur de publication 1992 - 2015)

Rédacteur en chef : Daniel Petri

Comité de rédaction : Francis Charpentier, Daniel Petri, Wladimir Susanj, Paul Dumas, Rémi Duteil, Isabelle Foucher, Antonin Fuchs, Jérôme Lefaure, Julie Charmoillaux, Txomin Ravachol, Jenofa Serbielle, Pierre-Yves Chiron, Domingo Blaya, Mustafa Diakité, Ada Degert, Garledji Makélélé, Gabriel Rodriguez, Jean-Baptiste Carrier, Mohand Kebaïli.

Directeur de publication :

Jean-Baptiste Carrier

Commission paritaire en cours

Imprimerie spéciale

La Commune du prolétariat parisien, en 1871, n'a pas cessé de nourrir de ses leçons le mouvement ouvrier international. Karl Marx et Friedrich Engels seront amenés à corriger le Manifeste du Parti Communiste en précisant dans la préface de 1872 : « *La Commune, notamment, a fourni la preuve que la classe ouvrière ne peut pas simplement prendre possession de la machine politique existante et la mettre en marche pour la réalisation de ses propres buts.* »

C'est ainsi que la Commune de Paris, premier gouvernement ouvrier et paysan, démontrera aux yeux du monde la capacité de la classe ouvrière à prendre en main sa propre destinée et, par là même, à lutter pour l'émancipation de l'humanité des chaînes de l'exploitation et de l'oppression capitalistes.

Notre revue s'inscrit pleinement dans cette continuité révolutionnaire, celle qui amènera Léon Trotsky à lutter pour la IV^e Internationale.



Malcolm X

1925 - 1965

*

* *

« On ne peut donner un programme aux gens tant qu'ils ne se rendent pas compte qu'il leur en faut un et tant qu'ils n'ont pas compris que tous les programmes qui existent actuellement ne sont pas de nature à donner des résultats tangibles... Je suis d'avis que si l'on donne aux gens une compréhension parfaite de leur situation et de ses causes essentielles, ils créeront eux même leur programme ; quand les gens créent un programme, il y a de l'action. Quand ces « dirigeants » créent un programme, il n'y a pas d'action. »

Malcolm X. Extrait d'un discours prononcé le 20 décembre 1964.